COMMUNE DE LA VERRERIE

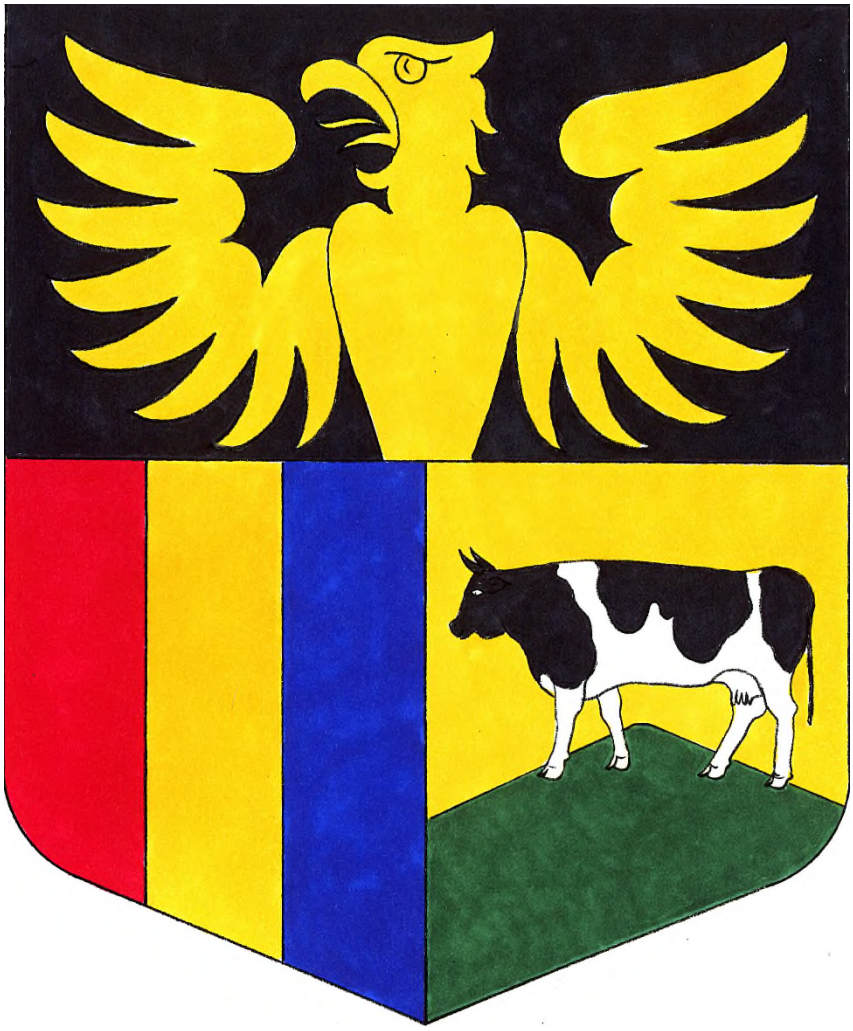

Rapport de gestion
2024

En droit

Loi sur les finances communales

- La loi sur les finances communales (LFCo) en son article 1 alinéa donne ses buts, soit de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :
    a. de gérer les finances de manière efficace et conforme aux droits ;
    b. de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière.

- En application de l'article 19 de la loi sur les finances communales (LFCo), le conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes.

- En application de l'article 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :
    a. Le bilan ;
    b. Le compte de résultats ;
    c. Le compte d'investissements ;
    d. Le tableau des flux de trésorerie ;
    e. L'annexe.

Présentation des comptes - structure

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé MCH2.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie doivent également être présentés à l'assemblée communale pour comparaison.

Présentation des comptes - principes

[1]Les principes régissant la présentation des comptes selon l'art. 40 LFCo sont les suivants :

a. *annualité* : l'exercice comptable coïncide avec l'année civile ;

b. *comptabilité d'exercice* : les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés ; le bilan est établi en fonction de la date de clôture ;

c. *spécialité* : les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable, les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature ;

d. *prudence* : la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs ;

e. *produit brut* : les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux figurant à son montant intégral ;

f. *importance* : toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées ;

g. *spécialité qualitative* : un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé ;

h. *spécialité quantitative* : une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit ;

i. *spécialité temporelle* : un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable; sont réservés les reports de crédits d'investissement ;

j. *comparabilité* : les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années ;

k. *permanence* : les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période ;

l. *continuité* : les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent.

[2]En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants :

a. *clarté* : les informations sont précises et compréhensibles ;
b. *fiabilité* : les informations reflètent la réalité des faits ;
c. *neutralité* : les informations sont objectives et excluent l'arbitraire.

Table des matières

I Administration

1. Rapports du conseil communal

1.1. Introduction

1.2. Marc Fahrni, syndic

1.3. Frédéric Deillon, vice-syndic

1.4. Pascal Grandjean, conseiller

1.5. Jean-Bernard Jaquet, conseiller

1.6. Yannick Kilchenmann, conseiller

1.7. Philippe Schneider, conseiller

1.8. Thierry Vial, conseiller

2. Population

II Finances

3. Introduction

4. Synthèse

a) Les adaptations législatives

b) Les spécificités communales

5. Les investissements et les projets importants

6. Quotité d'impôts et taxes communales

6.1. Quotité d'impôts

6.2. Taxes communales

7. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

7.1. Généralités

7.2. Comptes des investissements / limite d'inscription à l'actif

8. Résultat

8.1. Vue d'ensemble

8.2. Clôture du compte de résultats (résultat global)

9. Compte de résultats

9.1. Aperçu du compte de résultats selon les natures

9.2. Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

9.3. Compte de résultat liste des dépassements selon le règlement des finances

9.3.1. Liste des dépassements supérieurs à 20 % mais inférieur à CHF 20'000.--.

9.3.2. Liste des dépassements supérieurs à 20 % et à CHF 20'000.--.

10. Compte des investissements

10.1. Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

10.2. Report au bilan

11. Bilan

12. Tableau des flux de trésorerie

13. Annexes aux comptes annuels

13.1. Etat du capital propres (art. 18 al. 1 let. c LFCo)

13.2. Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCo)

13.3. Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCo)

13.4. Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCo)

14. Indicateurs financiers et limitation de l'endettement

15. Bases légales

I ADMINISTRATION

1. Rapports du conseil communal

1.1. Introduction

Ce rapport de gestion résume les principales activités au cours de l'année **2024.**

Chaque conseiller a rédigé son rapport et vous présente les différents dicastères dont il est en charge.

1.2. Rapport de ***Marc Fahrni***, syndic

Administration :

Dans mon rapport 2023, plusieurs points importants avaient été mis en avant :

1. Nos collaboratrices ont développé des synergies, afin d'être autonomes dans plusieurs branches de l'administration. Cette évolution doit continuer dans ce sens, surtout avec la volonté d'accroître le volume du département des finances, en ayant la perspective d'encaisser l'impôt nous-mêmes. La tenue d'un procès-verbal peut facilement être attribuée à l'une ou l'autre de nos collaboratrices, mais d'autres domaines doivent être analysés, afin qu'en cas de manque, des solutions rapides soient envisageables. Le suivi des constructions, à la suite de différentes propositions faites au niveau du district et de la Haute-Veveyse, doit faire l'objet d'une profonde réflexion pour l'avenir. Est-ce que des suppléances très concrètes doivent être mises en place ?

2. Un gros effort a été fait afin de mettre à jour plusieurs de nos règlements. Ceux-ci ont été approuvés lors de notre dernière assemblée communale, et peuvent à présent, être appliqués. Le principal est le nouveau règlement du personnel qui permettra de régler des points litigieux auxquels nous avons dû faire face. Chaque collaborateur bénéficiera d'une évaluation annuelle, sous forme d'un entretien, afin de faire évoluer son domaine dans des perspectives souhaitables. Les taux d'activité confrontés aux heures supplémentaires seront analysés, ainsi que l'évolution des salaires, afin d'être cohérent lors de l'établissement des budgets et tout ceci, forcément dans un unique but constructif.

Santé :

Ce dicastère est peu débattu au sein du conseil communal, en revanche son volume ne cesse de croître au niveau du district (RSSV). Un groupe de travail a vu le jour en 2024, afin de retravailler la proximité des soins dans le district. Force est de constater qu'un important pourcentage de patients qui se rend directement aux urgences de l'HFR, pourrait être pris en charge au sein de notre district. Une liste de l'ensemble des prestataires de la santé a été établie et sera diffusée avec les accords respectant la protection des données. Toujours dans le cadre du RSSV, un autre groupe de travail doit analyser le rapport cantonal sur les soins de longue durée en EMS et à domicile. Son but est de présenter les perspectives qui répondront aux besoins du district d'ici 2035. De lourds investissements seront nécessaires, du genre l'augmentation de lits en EMS, mais si l'on veut minimiser les coûts, l'évolution des soins à domicile et la construction d'appartements protégés doivent figurer au programme. La demande de volume pour accueillir des spécialistes augmentent également.

Social :

Le fonctionnement du service social de la Haute-Veveyse donne pleine satisfaction. Le nombre de dossiers est en hausse, le pourcentage de travail de l'assistante sociale a été augmenté de 10 % et également celui de la secrétaire, pour former au total 1,1 EPT. Fait important, nous vivons certainement notre dernière année organisée ainsi, car la révision de la loi sociale exige la réunification des trois services sociaux de la Veveyse. Un Copil et plusieurs groupes de travail sont à l'œuvre. Au niveau du RSSV, le service officiel des curatelles continue de progresser dans une stabilité réjouissante. La pleine collaboration avec la Justice de Paix est à relever. Là aussi, le volume augmente et les EPT avec, et donc notre participation financière. Le RSSV a accueilli au sein de son bâtiment, une succursale de ProSenectute. Ce nouveau partenaire se montre d'emblée très actif dans le domaine de Senior+, en proposant des ateliers, des activités et des prestations très intéressantes. L'ensemble des communes répond à ce nouveau phénomène et la commune de La Verrerie doit prendre le train en marche.

Terrains agricoles :

La situation causée par la redistribution des parchets communaux est maintenant stable, voire positive. En effet, le fait que presque tous les agriculteurs de l'ancienne commune de Le Crêt ait eu droit à une part du gâteau s'avère judicieux, ainsi que la simplification de l'exploitation due à la proximité. L'échange de terrain entre la commune et l'hoirie Favre doit maintenant voir le jour, afin que la commune puisse offrir une place de fête en face de la salle de gym, à nos sociétés qui désireront à l'avenir, organiser de belles fêtes dont nous sommes friands.

Endiguements et collecteurs :

Le projet de la revitalisation de La Sionge est à l'enquête préalable. L'emprise qu'elle provoque sur les terrains agricoles privés pose passablement de problèmes sur le mode de compensation ou d'échange. Le projet prend de plus en plus d'importance pour atteindre un montant de quatre millions, réparti entre quatre communes, par le biais d'une clé de répartition établie par une convention. Cet ouvrage sera subventionné à hauteur de 95%, avec une participation conséquente de l'OFROU. La participation financière de notre commune a été acceptée par l'assemblée. Toutefois le projet change quelque peu vu que l'ensemble des collecteurs qui se jette dans la Sionge doit être traité. Le manque de pente naturelle est un gros problème et une solution à l'aide d'une pompe gigantesque est envisagée. La bonne nouvelle est que l'ensemble des collecteurs fait partie de l'endiguement de la Sionge, ce qui ne prétéritera pas les finances communales. Sur un autre secteur, le bassin de rétention devant le piège à bois du Lavaux a été vidé. La fin des travaux doit permettre la demande de subventions accordées au préalable.

Conférence des syndics et l'ACV :

Cette association doit apporter du professionnalisme aux miliciens que nous sommes. Si nous voulons atteindre notre but, elle doit évoluer rapidement, mais de manière réfléchie. Pour l'année écoulée, l'ACV a mis en route de gros chantiers, tels que celui de la gouvernance avec l'étude d'une association à buts multiples (ABMV). L'étude de ce projet continue en 2025, mais devra répondre aux souhaits des 9 communes du district. Une demi-journée de réflexion est à venir. Le tourisme avec son projet quatre saisons et la culture avec la maison des Amériques ont fait couler beaucoup d'encre, surtout lors des assemblées des délégués. L'engagement financier est conséquent, et il n'est chose aisée de concilier l'importance des sujets avec le coût qu'il provoque.

Encore une fois, des priorités doivent être établies, afin de trouver de bonnes solutions pour l'avenir de la Veveyse.

1.3. Rapport de ***Frédéric Deillon***, vice-syndic, jusqu'au 31.01.2025

Nuage Bleu – structure d'accueil de la petite enfance :

Le Nuage Bleu est une structure communale depuis l'an 2000. Elle répond à une demande croissante des parents des communes de La Verrerie et de Semsales. L'administration et la gestion sont prises en charge de la Commune de La Verrerie. La fréquentation est passée de 2 demi-jours d'ouverture dans ses débuts jusqu'à 5 demi-jours comme actuellement pour l'année scolaire 2024/2025, avec la présence de 35 enfants, tout en sachant qu'au maximum 12 enfants sont admis par demi-jour. L'âge des enfants va de 2 ½ à 4 ans.

Les 2 éducatrices en charge de cette structure d'accueil, avec la formation idoine reconnue par le Service de l'enfance et de la Jeunesse, sont Mmes Sophie Demierre et Malorie Gremaud. Yasmina Savary, responsable administrative pour la commune, organise la partie des inscriptions et de la facturation aux parents. Chaque famille est subventionnée par la commune, selon un tableau de subventions basé sur le revenu déterminant.

Les activités proposées sont faites pour éveiller les petits enfants, pour les sociabiliser, pour développer leur coordination par des activités créatrices manuelles. Chaque année, les éducatrices mettent sur pied une petite fête de Noël, un petit cortège de Carnaval, une course d'école et une fête de fin d'année avec remise de diplômes pour ces petits enfants.

Cercle scolaire – Ecoles :

Depuis 5 ans, nous fonctionnons dans un cercle scolaire avec la Commune de Semsales, selon une convention intercommunale. Les élèves de la Commune de La Verrerie sont scolarisés dans un nouveau bâtiment scolaire mis en service en août 2016, à Le Crêt. Le fait de fonctionner en cercle scolaire avec Semsales implique qu'une partie des élèves de notre commune bénéficie d'un bâtiment scolaire à Semsales. Notre cercle compte, pour l'année 2024/2025, 263 élèves. La répartition des classes est revue chaque année, selon les effectifs dans les degrés respectifs et selon les capacités de transports entre les 2 sites. 7 classes sont situées à Le Crêt et 7 classes à Semsales. Les transports scolaires sont gérés par la Commune et planifiés par le secrétariat des écoles. Nous bénéficions aussi des services des TPF pour une partie des élèves. Outre les activités pédagogiques, les enfants de notre cercle scolaire ont la chance d'avoir un camp vert pour les plus petits et un camp de ski pour les plus grands. La collaboration avec Gilbert Rotzetter, directeur d'établissement, se passe très bien de même que les contacts réguliers avec le conseiller communal de Semsales en charge des écoles, Raphaël Droux.

AES – accueil extra-scolaire :

L'accueil extrascolaire « Aux Craies en Couleur » est situé dans le complexe scolaire du Crêt. Cette structure répond également à un besoin croissant des familles de la Commune. La gestion administrative et comptable est assurée par la collaboratrice communale en charge du secrétariat des écoles. 2 personnes y travaillent actuellement à un taux de 45 et de 50 %. Ce sont Mme Virginie Chevalley, responsable de l'accueil et Mme Laurence Blanc, collaboratrice. Elles sont accompagnées de 3 dames auxiliaires qui sont Mmes Champion, Monney et Tinguely.

La fréquentation actuelle est de 59 enfants, tous les jours sauf le mercredi. Les tranches horaires les plus fréquentées sont celles de midi. A cet effet, on a dû augmenter notre capacité d'accueil pour les repas à 40 enfants. Les repas sont livrés par le restaurant de la Croix Fédérale. Cette structure donne aussi droit à des subventions communales, toujours basée sur le revenu déterminant. Nos élèves sont ainsi bien accueillis dans cette structure. Une étude est en cours pour analyser l'évolution du bâtiment accueillant l'AES pour ces prochaines années.

1.4. Rapport de ***Pascal Grandjean***, conseiller

Routes – Edilité :

Concernant les routes communales, nous avons décidé de procéder à la réfection du tronçon routier situé entre le stand de tir et la croisée du Chemin des Petits Crêts. Ce secteur avait passablement souffert durant l'hiver dernier, et comme nous avions voté un budget pour la réfection du Ch. des Petits Crêts et de la Rte de la Grange à Brelan lors de l'AC nous avons procédé à cette réfection. Nous procéderons à la réfection secteur stand de tir carrefour du Crêt en automne de cette année, pour autant que le dossier de mise à l'enquête soit approuvé par le canton. Une place d'évitement nécessitait une procédure de mise à l'enquête ordinaire. Quant au Chemin des Petits Crêts, le chantier serait entrepris en 2026.

Pour les routes AF, notre inventaire a été mis à jour et nous sommes dans l'attente du canton pour les divers travaux d'expertises et de planifications. A noter que nous n'avons pas encore reçu les subventions cantonales et fédérales pour les travaux de la 3ème étape des routes AF qui se sont achevés en octobre 2023.

Pompiers – protection civile :

A noter deux changements au niveau du commandement de notre base de départ de Grattavache, MM. Morgan Grandjean et Yves Droux, respectivement commandant et commandant remplaçant qui ont pris congé de leurs fonctions après dix années de bons et loyaux services, sont remplacés dès le 01.01.25 par M. Ludovic Jaquier, commandant, et Maxime Braillard, commandant remplaçant. L'effectif se situe toujours aux environs des 65 sapeurs-pompiers.

Quant à la PC nos abris de Grattavache, La Verrerie (Titi House), et Le Crêt (école) ont subi un contrôle officiel par une entreprise mandatée par la confédération.

Forêts – sentiers – Tourbières :

Concernant la coupe 24-25 elle s'est déroulée dans la forêt du Bois de Ban. A noter que cette coupe est au bénéfice de subventions (motion Fässler) à raison de Fr. 25.-/m3 pour des abattages pratiqués sur des sentiers de promenade.

2024 a vu l'inauguration du canapé forestier dans le secteur forestier situé en direction de La Joux. Projet qui a vu le jour grâce à Mme Terradillos pour l'aspect technique et didactique et à l'équipe forestière de la corporation pour la conception de l'infrastructure.

Quant au parking des sentiers, après une mise à l'enquête publique en juin 2023, le SFN nous a réclamé une procédure de défrichement que nous avons déposée en janvier 2024. La direction de la DIAFE doit maintenant se prononcer sur le défrichement et la DIME attend sur leur décision pour se prononcer sur l'autorisation spéciale sur les constructions hors zone. A noter que depuis le tout début de la procédure, une opposition est en cours tant sur la procédure ordinaire que celle de défrichement.

Canapé forestier

1.5. Rapport de ***Jean-Bernard Jaquet***, conseiller

Aménagement du territoire :

Ce dicastère a demandé une attention soutenue, une mobilisation et une capacité à analyser les nombreux documents que nous avons reçus, par l'ensemble du Conseil communal.

1. Plan d'aménagement local [PAL]

En juin 2024 la DIME [Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement] a partiellement approuvé le dossier d'adaptation et de modification du PAL [plan d'aménagement local] elle a refusé :

Le secteur d'extension de l'urbanisation de l'article 14 la ferme des Champ Martin à Le Crêt. Selon l'autorité d'approbation, cette parcelle se situe en dehors du territoire d'urbanisation tel que défini dans le plan directeur cantonal [PDCant]. Par conséquent, son intégration dans le PDCom est impossible en l'état actuel.

La mise en zone des articles 12 et 13 RF le garage Rouiller à Le Crêt, l'autorité d'approbation explique que la création d'une zone spéciale pour légaliser l'activité du garage implanté sur ces parcelles, actuellement attribuées à la zone agricole, n'est pas possible en vertu des règles de l'aménagement di territoire. Les critères de planification pour une telle zone n'étant pas remplis.

L'abrogation de plan d'aménagement de détail [PAD] La Lessa. La DIME est d'avis que la commune n'a pas suffisamment motivé le bien-fondé d'abroger ce PAD pour ce quartier partiellement construit.

Le 8 juillet 2024, la commune recourt contre cette décision auprès du Tribunal cantonal et mandate Me Antonin Charrière.

La commune conclut à son annulation partielle et à l'approbation des trois points précités, tels qu'adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 15 mars 2022. La commune requiert le renvoi du dossier à la DIME pour instruction et nouvelle décision.

Le Tribunal cantonal a partiellement admis le recours, il est entré en matière sur l'abrogation du PAD La Lessa.

Le Tribunal cantonal a rejeté le secteur d'extension d'urbanisation pour l'article 14 RF, la ferme des Champs-Martin à Le Crêt ainsi que la mise en zone des articles 12 et 13 RF le garage Rouiller à Le Crêt.

2. Plan d'aménagement régional [PDR]

Le PDR a été approuvé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 11 mars 2025. L'arrêté du Conseil d'Etat n'exige pas que le dossier du PDR soit modifié ni que les exemplaires aient une signature originale.

La partie Nord de l'ajout de territoire d'urbanisation numéro 31 sur la commune de La Verrerie n'est pas approuvée en raison de sa non-conformité à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Les explications sont données dans le préavis du SeCA. Selon ces informations, il n'est pas possible de déterminer avec précision le périmètre non approuvé. Il appartiendra à la commune de négocier ce point lors de la modification de son PAL.

Constructions :

La Commission constructions de ce dicastère est composée de quatre membres du Conseil communal, soutenue par notre secrétaire communale.

Dans le droit fribourgeois, une autorisation administrative est nécessaire lors de tous travaux de construction, de reconstruction, de transformation, d'agrandissement, de réfection, de démolition, de remblayage, d'excavation, d'exploitation de matériaux, d'installation d'un chauffage, etc. La loi sur l'aménagement du territoire et des constructions [LATeC] indique clairement les procédures à suivre pour les différents types de construction.

Suivant la nature et les dimensions de l'objet considérées, l'autorisation administrative émane soit du préfet (procédure ordinaire), soit de l'autorité communale (procédure simplifiée). La commission communale des constructions est amenée à analyser les différents dossiers, sous l'angle des trois procédures suivantes :

- Procédure préalable
- Procédure simplifiée
- Procédure ordinaire

Pour cette année 2024 ont été analysés :

- 3 dossiers de procédure préalable
- 18 dossiers de procédure simplifiée
- 7 dossiers de procédure ordinaire

Tous les dossiers de demande de permis de construire doivent être déposés et traités avec l'application FRIAC qui est une application informatique permettant la saisie, le suivi et la gestion électronique des demandes de permis de construire, selon la procédure ordinaire, simplifiée ainsi que les demandes préalables. Une fois déposé, le dossier est traité par la commune, les services cantonaux, et la préfecture. Le requérant ainsi que son mandataire peuvent suivre l'avancée de leur dossier en temps réel, en ligne, car il s'agit d'une application web.

La commission technique délivrant les permis d'occuper ou d'exploiter d'un bâtiment, est composée de deux Conseillers communaux ainsi que du Commandant du feu.

Le permis d'occuper ou d'exploiter est un document officiel qui donne droit au terme d'une construction ou rénovation, pour laquelle un permis a été délivré d'habiter ou d'exploiter le bien.

La commission technique a procédé à 18 visions locales pour la délivrance des permis d'occuper.

Bâtiments :

Ce dicastère a la principale mission de suivre l'entretien et les réparations nécessaires des bâtiments communaux.

Une étude de valorisation concernant les bâtiments suivants :

- Le café-restaurant de La Croix Fédérale ; Le Crêt
- L'école des garçons ; Le Crêt
- L'école enfantine, bureau du social et appartement ; Grattavache
- Le bureau communal ; Progens
- L'ancienne cure ; Progens

Au niveau architecture le but est d'analyser trois principes d'intervention pour chaque bâtiment :

- Rénovation minimale
- Rénovation partielle
- Rénovation lourde, totale

Sur la base de ces analyses la commune donnera des priorités d'assainissement aux vues de l'état des installations de production de chaleur ainsi que des possibilités de location de certains bâtiments.

La capacité financière de la commune devra être prise en compte pour des travaux plus conséquents, par exemple de rénovation totale des bâtiments.

En septembre 2024 la commune a mis en service l'installation du chauffage à distance à pellets pour les bâtiments situés à Progens:

- De l'administration communale
- Du bâtiment de la famille Meier
- De l'ancienne cure

1.6. Rapport de ***Yannick Kilchenmann***, conseiller

Eau et épuration :

Au niveau du dicastère de l'eau potable, nous sommes toujours devant une inconnue concernant les éventuelles fuites que nous pourrions avoir sur le territoire communal. En 2023, 8 fuites ont été constatées et réparées sur notre commune (2 sur le réseau AVGG, 3 sur le réseau communal et 3 conduites privées).

En raison de l'augmentation du tarif de vente de l'eau par le fournisseur EauSud, de la hausse des coûts en électricité, ainsi que de l'engagement prochain d'un fontainier supplémentaire pour assurer la continuité de la gestion du réseau d'eau, l'AVGG a décidé de revoir à la hausse le prix de vente de l'eau aux communes. Cette décision a fait l'objet de nombreuses discussions et de plusieurs votes afin d'aboutir à un compromis. Néanmoins, elle a entraîné une répercussion directe au niveau communal, avec un tarif passant de CHF 1.55/m³ à CHF 1.80/m³.

Informatique :

Le début d'année a été marqué par des perturbations dans le domaine de la téléphonie. La transition vers un nouveau fournisseur et l'adoption de la solution Teams ne se sont pas déroulées comme prévu, entraînant une indisponibilité des lignes téléphoniques pendant quelques jours. Les autres aspects sont restés stables, et des échanges sont en cours concernant la mise en place d'un éventuel support informatique externe, un dossier qui se poursuivra en 2025.

Culture et loisirs :

En 2024, notre commune a célébré les 20 ans de la fusion. À cette occasion, un brunch a été organisé pour l'ensemble des citoyennes et citoyens. Nous avons également profité de cette journée pour inaugurer une statue symbolisant le centre de la Suisse romande. Ce moment festif a rassemblé une large partie de la population dans une ambiance villageoise que nous connaissons bien et que nous apprécions tant.

Comme chaque année, les sociétés locales ont contribué à faire vivre notre commune à travers diverses manifestations, apportant dynamisme, diversité et convivialité à la vie locale. La société de jeunesse, quant à elle, a fêté ses 100 ans, illustrant l'importance de la vie associative et culturelle dans notre quotidien.

L'année 2025 s'annonce tout aussi animée, avec le tir cantonal prévu entre juin et juillet, ainsi que la fête cantonale de lutte au début du mois d'août.

Sculpture : Jean-François Ducrest

V

1.7. Rapport de ***Philippe Schneider***, conseiller

Dicastère de la gestion des déchets, de la déchetterie, de l'environnement, de l'énergie, des transports publics et de la mobilité :

Ce dicastère a vécu une année 2024 plutôt calme, avant de changer de mains au début 2025. En effet et étant donné le départ de notre collègue Frédéric Deillon, la réorganisation interne a débouché sur une remise de ce dicastère à la nouvelle conseillère élue, Madame Sarah Luisier.

L'année 2024 était la première année complète en tant que responsable du dicastère, après mon élection au printemps 2023.

Les défis principaux à venir sont ceux des travaux de la nouvelle gare qui engendrent une réflexion globale quant à la gestion des déchets et plus particulièrement l'emplacement de la future déchetterie pour notre commune.

Gestion des déchets :

Les travaux de réfection de la voie ferrée ayant débuté à la fin 2024-début 2025, respectivement la construction de la nouvelle gare, avec une mise en fonction prévue pour 2028, nous obligent à réfléchir afin de trouver un nouvel emplacement pour la déchetterie future.

La commune ayant pris acte de la décision finale du canton au sujet plan directeur régional (PDR), ce dernier ne prévoyant aucune parcelle exploitable pour une telle exploitation, nous nous devons d'analyser différentes variantes pour le futur.

Dans le courant de l'année 2024, nous nous sommes rapprochés d'une commune voisine pour évoquer la possibilité d'un rapprochement ou d'une exploitation commune. Malheureusement, ces négociations n'ont pas abouti.

De ce fait, ce projet est pour le moment au point mort.

Notre prestataire en termes de gestion des déchets, la société Transvoirie a continué ses prestations, mais la qualité des infrastructures (bennes, etc.) mises à disposition se dégradant, nous allons profiter du renouvellement du contrat en 2025 pour demander des offres comparatives à d'autres prestataires. Il est dès lors probable qu'il y ait un changement de prestataire dans le courant de l'année 2026.

Eclairage public :

Les communes devant disposer, selon la nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LEn), d'un éclairage conforme à l'état de la technique, nous avons réalisé les travaux de remplacement de l'ensemble de l'éclairage public qui n'était pas encore conforme.

Pour notre commune, cela s'est traduit par le remplacement de 50 points lumineux, anciennement au sodium et aux iodures métalliques, par du led. Nous avons également profité de ces travaux pour doter l'ensemble des 66 points lumineux de la commune des installations techniques permettant l'éclairage dynamique ou l'extinction, selon la législation cantonale.

Le total des travaux qui avait été budgétisé pour un montant global de CHF 100'000.00 se sont finalement avérés moins coûteux avec une dépense totale de CHF 85'000.00.

La commune a dû prendre, à sa charge, l'ensemble de ces travaux, aucune subvention cantonale ou fédérale étant prévue.

Mobilité :

La mobilité de notre commune va être amélioré par le projet de nouvelle gare et verra ainsi la création d'une plateforme multimodale.

La sécurité des usagers des transports en commun sera également renforcée avec l'aménagement de trottoirs et d'un nouvel arrêt de bus en face de l'école au Crêt.

Même si le nouvel horaire des CFF qui a permis l'augmentation des cadences entre les grands centres urbains a péjoré quelque peu les conditions des usagers de la commune. Néanmoins, la Verrerie reste attractive avec la présence d'une gare ferroviaire, la proximité des grands axes routiers et la présence de lignes de bus permettant l'accès aux gares plus importantes.

Notre Commune demeure ainsi un pôle intéressant en matière de développement de la mobilité, ce qui permettra d'encourager la venue de futurs citoyennes et citoyens. Nous devons malgré tout rester attentifs, ces prochaines années, sur les nouveaux changements d'horaires et de lignes, dans le but de maintenir, voire augmenter l'offre à disposition de notre population.

Ces prochaines années, nous devrons étudier le développement de plateformes multimodales permettant la cohabitation de l'ensemble des utilisateurs, mais surtout afin de positionner notre Commune dans le cadre de la mobilité de demain.

Gare La Verrerie – photo La Liberté

1.8. Rapport de ***Thierry Vial***, conseiller, dicastère des finances et des cimetières

L'exercice financier 2024 a été marqué par plusieurs développements et consolidations au sein de l'administration des finances, dans la continuité de la mise en œuvre des outils et méthodes visant à optimiser la gestion financière et administrative de notre commune.

L'année 2024 a vu la mise en pratique effective du Système de Contrôle Interne (SIC) au sein de l'administration communale. Le SIC est un ensemble de mesures visant à assurer l'efficacité et la fiabilité des opérations financières et administratives, à prévenir les erreurs, les fraudes et à garantir la conformité avec les bases légales et les règlements en vigueur.

Pour cet exercice, des contrôles spécifiques ont été menés dans des domaines clés de la facturation et de la perception des revenus communaux. Trois domaines ont été particulièrement audités dans le cadre du SIC : la contribution immobilière, la taxe de non-pompier et la facturation du camp de ski. L'objectif principal de ces contrôles était triple : s'assurer que tous les assujettis étaient effectivement identifiés et facturés conformément aux règlements, éviter toute erreur dans les processus de facturation et de perception, et garantir une parfaite conformité des pratiques avec la réglementation communale.

Le suivi rigoureux des débiteurs a été poursuivi durant l'exercice 2024. Afin de maintenir un niveau de recouvrement optimal et de limiter les créances impayées, une intensification des procédures de poursuite a été appliquée lorsque la situation l'exigeait. Cette démarche proactive est essentielle pour la santé financière de la Commune.

Suite à un changement au niveau du secrétariat du service social, l'administration des finances a repris en charge la tenue de la comptabilité de ce service depuis l'été 2024. Cette intégration a été réalisée dans un souci de simplification et d'efficacité administrative. Il est à noter que cette organisation est envisagée pour l'exercice 2025 également, qui pourrait toutefois être le dernier avant une possible fusion des services sociaux au niveau du district.

L'exercice 2024 est le troisième à être tenu selon les règles du nouveau Plan Comptable Harmonisé (MCH2). Ce recul sur trois années (2022-2024) permet d'identifier des tendances significatives dans l'évolution des charges et des revenus de la Commune, offrant ainsi une perspective précieuse pour la planification future. Les principales évolutions observées sont les suivantes :

- **Formation (Compte 2) :** Le domaine de la formation connaît une croissance modérée de +7.2 %.
- **Prévoyance sociale (Compte 5) :** Ce domaine enregistre une hausse de 19.6 % sur la période (passant de 580’329 CHF en 2022 à 694’169 CHF en 2024). Cette augmentation est largement portée par une forte croissance de l'aide sociale (+69.7 %), traduisant une augmentation des besoins au sein de la population bénéficiaire ainsi qu’une augmentation des charges salariales.
- **Gestion des déchets (Compte 73) :** Les coûts nets liés à la gestion des déchets ont plus que doublé (+103.3 %), passant de 15’579 CHF à 31’681 CHF. Cette augmentation est constatée malgré une stabilité des taxes perçues pour ce service, ce qui met en évidence la nécessité d'une analyse approfondie du financement de ce secteur.
- **Administration générale (Compte 0) :** Ce poste budgétaire affiche une augmentation de 16.1 % (de 419’427 CHF à 486’923 CHF), notamment expliquée par une hausse significative des cotisations versées aux associations (+167.6 %).
- **Finances et impôts (Compte 9) :** les impôts communaux ordinaires 2024 sont en hausse de CHF 96’302 par rapport à 2022. Toutefois, cette évolution légèrement positive n’est obtenue qu’au prix d’un provision de CHF 275'940 dans les comptes 2024. La situation s’est donc en réalité sérieusement dégradée au fil de ces trois dernières années.

Ces analyses des tendances pluriannuelles sont des outils précieux pour l'anticipation budgétaire et l'adaptation des politiques communales face aux évolutions socio-économiques. L'exercice 2024, avec la consolidation des pratiques sous MCH2 et la mise en œuvre du SIC, renforce la fiabilité et la transparence de la gestion financière de la Commune de La Verrerie.

2. Population

Au cours de l'année 2024, la population de La Verrerie est passée de 1345 (31.12.2023) à 1349 (31.12.2024) habitants.

Au 31 décembre 2024, la commune comptait ainsi une population totale de 1349 habitants dont suisses et de nationalité étrangère.

Habitants su 31.12.2024	**1349**
Arrivées	89
Départs	102
Naissances	9
Décès	7
Electeurs inscrits en matière fédérale et cantonale	896
Electeurs inscrits en matière communale	973

Tranches d'âges	**Femmes**	Hommes
0 à 9 ans	73	88
10 à 19 ans	86	82
20 à 29 ans	68	94
30 à 39 ans	96	91
40 à 49 ans	100	89
50 à 59 ans	103	115
60 à 69 ans	67	72
70 à 79 ans	41	33
80 à 89 ans	22	21
90 à 99 ans	5	2
100 ans et +	1	

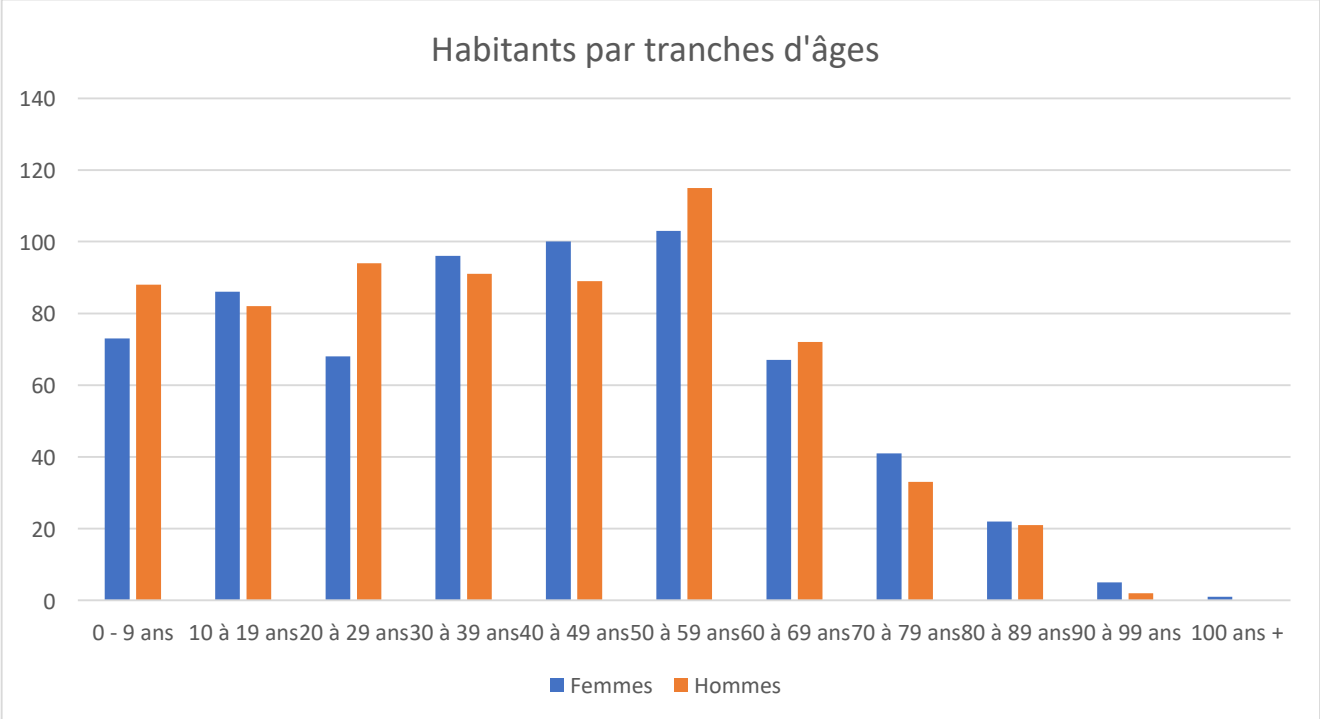

II FINANCES

3. Introduction

Les comptes 2024 ont été établis en respectant la loi sur les finances communales (LFCo), l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) et le règlement communal des finances.

Comptes de résultats

Le résultat opérationnel présente un excédent de charges de **CHF 78'795.62** contre un excédent de charges de **CHF 242'379.04** sur le budget 2024. La justification de cette différence comptes/budget résulte des éléments suivants :

- Au chapitre 0 (administration générale) la charge nette est inférieure au budget de 3,8%, notamment grâces à des baisses dans la maintenance des logiciels dans les jetons du conseil. Les charges du bâtiment du bureau communal sont en forte hausse (+40,9%) en raison des heures de l'édilité imputées dans le cadre des travaux sur la chaufferie.
- Au chapitre 1 (ordre et sécurité publique) la différence par rapport au budget (-22,3%) est due principalement à la participation au Bataillon Secours Sud, inférieure aux prévisions.
- Au chapitre de la santé, on relève une importante économie de CHF 112'171 par rapport au budget, en raison de remboursements effectués par le Réseau Santé Social de la Veveyse.
- S'agissant de la prévoyance sociale, le budget est dépassé de 6,5%, principalement au niveau du Service social de la Haute-Veveyse.
- Le chapitre 6 (routes) présente une économie de 8,2% par rapport au budget, essentiellement en raison de charges inférieures pour le déneigement et de produits comptables supplémentaires pour l'imputation des heures de l'édilité sur les autres dicastères.
- Au niveau de la protection de l'environnement et de l'aménagement, la charge est supérieure au budget de 33,9%, en raison de dépassements à la déchetterie et dans l'entretien des ruisseaux.
- Les forêts génèrent un produit supérieur au budget de CHF 32'137.
- Une provision impôts 2024 de CHF 275'940 a été comptabilisée, améliorant le résultat d'autant. Le but de cette provision est d'estimer le résultat final de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année fiscale 2024. Jusqu'à présent, la pratique comptable adoptée consistait à ne comptabiliser que les impôts facturés au 31 décembre de l'année fiscale (acomptes). Cette nouvelle façon de procéder correspond aux recommandations de la normes MCH2.

Comptes des investissements

Le compte des investissements boucle avec un excédent de charges de CHF 318'669, alors que le budget prévoyait des charges de CHF 2'965'625. La différence provient essentiellement de retards ou reports dans la réalisation des projets suivants :

- Parking de l'école
- Réfection de la route des Petits-Crêts
- Déplacement de la conduite d'eau aux Aubépins.

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2024 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Les comptes 2024 détaillés sont à votre disposition sur notre site internet www.la-verrerie.ch.

4. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales règles concernant les comptes :

a. Les adaptations législatives

L'assemblée communale a adopté le 14 décembre 2021 son règlement des finances :

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale en la matière.

Art. 2 Impôts (art. 64 LFCo)

L'assemblée communale fixe les coefficients et les taux des impôts par décision distincte.

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 50'000 francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 4 Compétences financières du Conseil communal (art. 67 al. 2, 1e phr. LFCo)
a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

[1] Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 20'000 francs.

[2] Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Art. 5 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

[1] Le Conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

[2] Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 4 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 6 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

[1] Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de 20'000 francs.

[2] Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le Conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 7 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

[1] Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 20'000 francs.

[2] Toutefois, le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

[3] En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

[4] Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.

Art. 8 Autres compétences décisionnelles du Conseil communal

(art.67 al.2, 2e phr. LFCo, art. 100 LCo)

[1] Le Conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes :

a) *Transactions immobilières (achat, vente, donation, partage d'immeubles, constitutions de droits réels limités) jusqu'à un montant maximum de CHF 30'000.- par opération, frais de transaction non compris (registre foncier, notaire et géomètre).*
b) *Echange de terrain, pour autant que le terrain reçu soit classé dans la même zone que le terrain donné, qu'il soit de surface au moins identique et qu'aucun apport financier ne soit fait.*

[2] Lors de chaque vente d'immeuble, le Conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

Art. 9 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le Conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

b. Les spécificités communales

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usés
- Service de la gestion des déchets

Ces trois services sont autofinancés.

- **Les investissements à traiter**

Bouclés	**Budget**	**Dépensés au 31.12.2024**
Administration		
Chauffage à distance – installation	134'000.00	131'959.95
Subvention Confédération inst chauffage		1'500.00
Subvention cantonale inst chauffage		1'500.00
Ordre et sécurité publics		
Stand de tir – remplacement pièges à balles	86'000.00	86'000.00
Aménagement du territoire		
Révision PAL 2021	2'862.00	2'912.85

En cours	**Budget**	**Dépensés au 31.12.2024**
Trafic et télécommunication		
Parking Ecole 2021	760'407.75	5'394.75
Réfection routes AF 3e étape	247'648.70	23'151.70
Réfection routes AF 2e série	30'000.00	0.00
Réfection Route des Petits-Crêts/Grange-à-Brelan	1'400'000.00	17'491.25
Eclairage public – lampadaires	100'000.00	42'500.00
Subvention cantonale pour chemins AF	127'947.00	0.00
Contribution des privés routes AF	85'564.00	14'500.00
Approvisionnement eau		
Déplacement conduite Les Aubépins	280'000.00	0.00
Gestion des déchets		
Aménagement de la déchetterie	28'500.00	0.00
Aménagement		
Revitalisation de la Sionge – Gouille à Jean	100'000.00	0.00

6. Quotité d'impôts et taxes communales

6.1. Quotité d'impôts

Les comptes 2024 sont présentés avec une quotité d'impôt en % de l'impôt cantonal de base soit :

a) impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques	83 %
b) impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales	83 %
c) contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscale	2 ‰
d) impôt sur les successions et les donations	60 %
d) impôts sur les mutations	100 %

6.2. Taxes communales

Les taxes communales sont les suivantes :

Taxes de l'approvisionnement en eau potable :

Taxe de base annuelle :

Locaux d'habitations, par logement, selon le nombre de pièces de chaque logement

- Moins de 3 pièces : CHF 100.-
- De 3 à 4 pièces : CHF 140.-
- De 5 à 6 pièces : CHF 180.-
- + 6 pièces ou maison individuelle : CHF 220.-

Autres types de locaux (commerce, administration, artisanat, industrie, exploitations agricoles, etc), la taxe est fixée en fonction de la consommation annuelle :

- Jusqu'à 50 m3 : CHF 100.-
- De 51 à 200 m3 : CHF 170.-
- De 201 à 400 m3 : CHF 220.-
- + de 401 m3 : CHF 320.-
- Ferme CHF 150.-

Taxe d'exploitation :

- Fr. 1.80 / m3 d'eau consommée

Taxes de traitement des eaux :

Taxe de base en fonction de la surface : Fr. 0.10 par m^2 / an

Taxe d'exploitation en fonction du volume d'eau consommé : Fr. 2.60 par m^3

Taxes déchets :

Taxe par ménage :	Fr. 60.-
Taxe par personne :	Fr. 20.-

Taxes d'inhumations :

a) Tombe cinéraire

o Taxe pour habitant de la paroisse :	Fr. 100.-
o Taxe hors paroisse :	Fr. 300.-

b) Colombarium

o Taxe pour habitant de la paroisse :	Fr. 500.-
o Taxe hors paroisse :	Fr. 800.-

c) Dépôt des cendres sur tombe existante

o Taxe pour habitant de la paroisse :	Fr. 150.-
o Taxe hors paroisse :	Fr. 250.-

d) Jardin du souvenir

o Taxe unique :	Fr. 150.-

Taxes d'exemption du Service du feu :

Taxe non pompier :	Fr. 150.-

Taxes/impôts sur les chiens :

Impôt par chien :	Fr. 40.-

7. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

7.1. Généralités

Les comptes 2024 sont présentés en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales. Les dispositions de l'art. 13 LFCo retiennent une présentation du compte de résultats et du compte d'investissement de manière identique et parallèle aux budgets de l'année de référence. Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau de flux de trésorerie sont présentés en comparaison.

7.2. Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Selon l'art. 3 du Règlement des finances, les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 50'000.-. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

8. Résultat

8.1. Vue d'ensemble

(généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
90	**Clôture du compte de résultats**	**-78 795.62**	**-242 379.04**	**-14 054.55**
400	Impôts directs, personnes physiques	2 841 183.45	2 650 000.00	2 508 917.95
401	Impôts directs, personnes morales	58 964.85	100 000.00	85 112.75
4021	Impôts fonciers	327 109.40	350 000.00	347 866.10
5 ./. 6	Investissements nets	318 669.30	-	384 344.85

Commentaire

Une provision impôts 2024 de CHF 275'940.00 a été comptabilisée, améliorant le résultat d'autant. Le but de cette provision est d'estimer le résultat final de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année fiscale 2024. Jusqu'à présent, la pratique comptable adoptée consistait à ne comptabiliser que les impôts facturés au 31 décembre de l'année fiscale (acomptes). Cette nouvelle façon de procéder correspond aux recommandations de la normes MCH2.

La contribution immobilière des exercices 2022 et 2023 était supérieure à celle des comptes 2024 en raison de corrections des années antérieures (rattrapages). Elle a été budgétée à un niveau trop élevé pour 2024.

8.2. Clôture du compte de résultats (résultat global)

(généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
30	Charges de personnel	865 988.30	846 431.00	860 536.40
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 112 715.23	1 128 480.00	1 135 685.71
33	Amortissements du patrimoine administratif	425 226.40	413 260.60	410 009.05
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	144 684.38	57 761.50	76 235.75
36	Charges de transfert	3 584 494.67	3 644 616.85	3 692 504.15
37	Subvention à redistribuer	-	-	-
40	Revenus fiscaux	3 353 758.45	3 256 000.00	3 171 022.85
41	Revenus régaliers et de concessions	-	-	-
42	Taxes	916 431.28	831 700.00	905 480.00
43	Revenus divers	8 650.00	13 000.00	13 969.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	423 539.21
46	Revenus de transferts	1 507 673.90	1 451 390.91	1 336 208.35
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
	Résultat de l'activité d'exploitation	**-346 595.35**	**-538 459.04**	**-324 751.65**
			-	-
34	Charges financières	118 080.80	122 170.00	107 790.10
44	Revenus financiers	199 218.28	198 250.00	198 486.10
	Résultat provenant de financement	**81 137.48**	**76 080.00**	**90 696.00**
	Résultat opérationnel	**-265 457.87**	**-462 379.04**	**-234 055.65**
			-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	188 797.25	220 000.00	220 001.10
	Résultat extraordinaire	**188 797.25**	**220 000.00**	**220 001.10**
			-	-
39	Imputations internes	272 859.00	237 447.00	175 260.13
49	Imputations internes	270 724.00	237 447.00	175 260.13
	Total imputations internes	**-2 135.00**	**-**	**-**
			-	-
	Résultat total, compte de résultats	**-78 795.62**	**-242 379.04**	**-14 054.55**

Commentaire

Les attributions aux fonds spéciaux concernent essentiellement l'eau et l'épuration. L'augmentation des attributions s'explique par le bon résultat de ces deux secteurs, en raison de la faiblesse des charges d'entretien des deux réseaux.

9. Compte de résultats

9.1. Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

(généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
30	Charges de personnel	865 988.30	846 431.00	860 536.40
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 112 715.23	1 128 480.00	1 135 685.71
33	Amortissements du patrimoine administratif	425 226.40	413 260.60	410 009.05
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	144 684.38	57 761.50	76 235.75
36	Charges de transfert	3 584 494.67	3 644 616.85	3 692 504.15
37	Subvention à redistribuer	-	-	-
40	Revenus fiscaux	3 353 758.45	3 256 000.00	3 171 022.85
41	Revenus régaliers et de concessions	-	-	-
42	Taxes	916 431.28	831 700.00	905 480.00
43	Revenus divers	8 650.00	13 000.00	13 969.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	423 539.21
46	Revenus de transferts	1 507 673.90	1 451 390.91	1 336 208.35
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
	Résultat de l'activité d'exploitation	**-346 595.35**	**-538 459.04**	**-324 751.65**
			-	-
34	Charges financières	118 080.80	122 170.00	107 790.10
44	Revenus financiers	199 218.28	198 250.00	198 486.10
	Résultat provenant de financement	**81 137.48**	**76 080.00**	**90 696.00**
	Résultat opérationnel	**-265 457.87**	**-462 379.04**	**-234 055.65**
			-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	188 797.25	220 000.00	220 001.10
	Résultat extraordinaire	**188 797.25**	**220 000.00**	**220 001.10**
			-	-
39	Imputations internes	272 859.00	237 447.00	175 260.13
49	Imputations internes	270 724.00	237 447.00	175 260.13
	Total imputations internes	**-2 135.00**	**-**	**-**
			-	-
	Résultat total, compte de résultats	**-78 795.62**	**-242 379.04**	**-14 054.55**

Commentaire

Les attributions aux fonds spéciaux concernent essentiellement l'eau et l'épuration. L'augmentation des attributions s'explique par le bon résultat de ces deux secteurs, en raison de la faiblesse des charges d'entretien des deux réseaux.

9.2. Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

(généré automatiquement par le système informatique)

Comptes de résultats		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	527 401.98	40 478.50	541 730.00	35 600.00	540 120.86	38 767.20
	Excédent de produits/charges	-	486 923.48	-	506 130.00	-	501 353.66
1	Ordre et sécurité publics - défense	147 296.90	97 589.20	154 107.70	90 105.51	563 656.35	518 666.55
	Excédent de produits/charges	-	49 707.70	-	64 002.19	-	44 989.80
2	Formation	2 279 371.31	435 299.30	2 250 662.85	402 568.00	2 111 911.50	422 653.70
	Excédent de produits/charges	-	1 844 072.01	-	1 848 094.85	-	1 689 257.80
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	50 834.00	-	50 694.00	-	31 674.65	-
	Excédent de produits/charges	-	50 834.00	-	50 694.00	-	31 674.65
4	Santé	596 832.39	2 861.65	710 142.00	4 000.00	615 705.60	6 152.40
	Excédent de produits/charges	-	593 970.74	-	706 142.00	-	609 553.20
5	Prévoyance sociale	1 316 997.30	622 828.25	1 222 241.00	570 655.00	1 115 129.10	469 063.75
	Excédent de produits/charges	-	694 169.05	-	651 586.00	-	646 065.35
6	Traffic et télécommunication	503 076.98	153 285.90	518 202.00	137 284.40	565 661.05	167 097.80
	Excédent de produits/charges	-	349 791.08	-	380 917.60	-	398 563.25
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	737 293.48	653 333.92	693 695.40	631 003.00	691 573.12	605 875.02
	Excédent de produits/charges	-	83 959.56	-	62 692.40	-	85 698.10
8	Economie publique	55 527.87	42 143.76	24 578.00	10 000.00	24 245.40	22 344.75
	Excédent de produits/charges	-	13 384.11	-	14 578.00	-	1 900.65
9	Finances et impôts	309 416.57	4 476 228.30	284 114.00	4 568 951.04	198 343.66	4 207 400.12
	Excédent de produits/charges	4 166 811.73	-	4 284 837.04	-	4 009 056.46	-
	Totaux	**6 524 048.78**	**6 524 048.78**	**6 450 166.95**	**6 450 166.95**	**6 458 021.29**	**6 458 021.29**
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-

9.3. Compte de résultat liste des dépassements selon le règlement des

Compte	Intitulé	Comptes 24	Budget 24	Dépassement > 5000.-	Taux dépassement
0210.3130.02	Frais de poursuites sur autres débiteurs	6 005,30	1 000,00	5 005,30	501%
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations, cadeaux	15 341,00	6 600,00	8 741,00	132%
0290.3910.00	Imputation interne édilité et conciergerie	22 218,00	13 400,00	8 818,00	66%
2120.3612.01	Contribution au cercle scolaire intercommunal	133 481,50	121 182,00	12 299,50	10%
2170.3120.02	Electricité	16 156,05	7 000,00	9 156,05	131%
2196.3130.01	Abonnements pour transports publics	20 693,60	11 000,00	9 693,60	88%
2196.3151.00	Entretien des véhicules	23 607,90	15 000,00	8 607,90	57%
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	89 811,45	75 000,00	14 811,45	20%
5720.3612.01	Part Service social Haute-Veveyse, fonctionnement	34 424,00	28 399,00	6 025,00	21%
6150.3101.01	Matériel d'exploitation et fournitures Edilité	18 971,95	12 000,00	6 971,95	58%
7301.3130.02	Ramassage et élimination ordures ménagères	50 125,25	43 000,00	7 125,25	17%
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux et collecteurs	10 285,20	5 000,00	5 285,20	106%
7900.3601.00	Emoluments administratifs cantonaux	11 755,50	5 000,00	6 755,50	135%
9632.3430.40	Entretien du bâtiment	7 093,05	2 000,00	5 093,05	255%

5720.3612.00	Part Service social Haute-Veveyse	68 848,00	47 923,00	20 925,00	44%
5726.3010.00	Salaires Service social	96 491,80	73 500,00	22 991,80	31%
5726.3637.00	Aide sociale	440 917,55	400 000,00	40 917,55	10%
9100.3181.00	Pertes effectives sur débiteurs impôts	36 637,42	12 000,00	24 637,42	205%

Commentaire

Nous ne listons ci-dessous que les dépassements dont le montant est supérieur à 5000 francs, et dont le dépassement est de plus de 10% par rapport au budget.

- **Frais de poursuites sur autres débiteurs** :
  Le traitement du contentieux a été intensifié durant l'exercice 2024. Ces charges supplémentaires sont compensées par un produit de CHF 6545 au compte remboursement des frais de rappels et de poursuites.
- **Frais de réception et délégations, cadeaux** :
  Divers repas ainsi que des verrées ou cadeaux à l'occasion d'assemblées.
- **Imputation interne édilité et conciergerie** :
  Les heures effectuées par l'édilité pour l'entretien du bureau communal et de ses gazons sont supérieures au budget.
- **Contribution au cercle scolaire intercommunal** :
  Les charges du cercle scolaire sont supérieures au budget en raison des frais d'entretien des bus et d'une facture TPF pour des abonnements de la rentrée 2023 reçue seulement en 2024.
- **Electricité du bâtiment scolaire** :
  La commune est en contact avec le Groupe E pour élucider l'augmentation des charges d'électricité.
- **Subventions aux crèches et garderies** :
  Le dépassement est dû à une augmentation du recours aux crèches et garderies par les parents.
- **Aide sociale, divers comptes aux rubriques 5720 et 5726** :
  Les dépassement s'expliquent par une budgétisation trop faible des dépenses en faveur des bénéficiaires et de charges salariales supplémentaires dans le cadre du remplacement d'une collaboratrice.
- **Matériel d'exploitation et fournitures pour l'édilité** :
  Les charges sont identiques aux exercices 2022 et 2023. C'est le montant mis au budget qui ne correspond pas aux besoins de l'édilité, notamment quant au sel pour les routes.
- **Ramassage et élimination ordures ménagères** :
  Le volume des ordures ménagères est en augmentation, de même que les tarifs de notre prestataire.
- **Entretien des ruisseaux et collecteurs** :
  L'accumulation de matériaux dans le piège à bois du ruisseau du Lavau a nécessité un entretien qui n'était pas prévu au budget.
- **Emoluments administratifs cantonaux :**
  Le dépassement est lié aux émoluments pour l'approbation du PAL et pour le préavis pour l'arrêt de bus au Crêt.

- **Entretien du bâtiment de l'ancienne école de Grattavache :**
  Le dépassement est causé par une infiltration d'eau et le remplacement des stores au Nuage Bleu.
- **Pertes effectives sur débiteurs impôts :**
  Le contentieux des impôts est géré par le canton. La commune comptabilise les montants transmis par le canton.

10. Compte des investissements

10.1. Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

(généré automatiquement par le système informatique)

DEPENSES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	346 942.65	-	3 260 966.85	-	384 214.75	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	9 312.85	-	39 322.00	-	32 402.00	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5	**Total dépenses**	**356 255.50**	**-**	**3 300 288.85**	**-**	**416 616.75**	**-**

RECETTES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	37 586.20	-	334 663.00	-	32 271.90
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistr.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6	**Total recettes**	**-**	**37 586.20**	**-**	**334 663.00**	**-**	**32 271.90**

10.2. Report au bilan

CLÔTURE		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	37 586.20	-	-	-	32 271.90	-
690	Report au bilan des recettes	-	356 255.50	-	-	-	416 616.75

11. Bilan

(généré automatiquement par le système informatique)

			1.1.2024	Augmentation	Diminution	31.12.2024
1	**ACTIF**		**19 757 252.26**	**14 150 500.18**	**13 961 712.12**	**19 946 040.32**
10	**Patrimoine financier (PF)**		**6 479 184.38**	**13 009 294.93**	**12 705 404.52**	**6 783 074.79**
100	Disponibilités et placements à court terme		393 883.50	6 009 208.67	5 770 270.06	632 822.11
101	Créances		1 427 073.09	6 313 392.19	6 548 300.92	1 192 164.36
104	Actifs de régularisation		238 628.05	516 877.20	255 217.30	500 287.95
106	Stocks		51 019.74	43 088.92	51 019.74	43 088.92
107	Placements financiers à long terme		39 040.00	-	-	39 040.00
108	Immobilisations corporelles PF		4 329 540.00	126 727.95	80 596.50	4 375 671.45
14	**Patrimoine administratif (PA)**		**13 278 067.88**	**1 141 205.25**	**1 256 307.60**	**13 162 965.53**
140	Immobilisations corporelles PA		13 131 406.64	479 000.70	578 728.45	13 031 678.89
142	Immobilisations incorporelles PA		146 661.24	269 745.60	285 120.20	131 286.64
145	Participations, capital social PA		-	-	-	-
2	**PASSIF**		**19 757 252.26**	**4 677 268.18**	**4 488 480.12**	**19 946 040.32**
20	**Capitaux de tiers**		**5 322 459.21**	**4 518 529.25**	**4 213 629.95**	**5 627 358.51**
200	Engagements courants		266 383.25	3 814 026.47	3 805 508.05	274 901.67
204	Passifs de régularisation		53 704.85	54 691.23	66 730.75	41 665.33
205	Provisions à court terme		48 393.21	112 225.35	83 157.65	77 460.91
206	Engagements financiers à long terme		4 953 977.90	537 586.20	258 233.50	5 233 330.60
208	Provisions à long terme		-	-	-	-
209	Engagements envers finance. spéci. et fonds capitaux tiers		-	-	-	-
29	**Capital propre**		**14 434 793.05**	**158 738.93**	**274 850.17**	**14 318 681.81**
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre		1 929 515.24	109 684.38	-	2 039 199.62
291	Fonds enregistrés sous capital propre		76 929.45	35 000.00	-	111 929.45
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)		1 389 754.02	-	182 000.00	1 207 754.02
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier		-	-	-	-
299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan		11 038 594.34	14 054.55	92 850.17	10 959 798.72
2990	**Résultat annuel**		**-14 054.55**	**14 054.55**	**78 795.62**	**-78 795.62**

12. Tableau des flux de trésorerie

(généré automatiquement par le système informatique)

FLUX DE TRESORERIE

Commune de : La Verrerie

Exercice : 2024

Comptes		Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
90		Clôture du compte de résultats	-78 795.62
33		Amortissement du patrimoine administratif	425 226.40
35		Attributions aux financements spéciaux	144 684.38
466		Amortissements des subventions des investissements portées au passif	54 983.50
489		Prélèvement sur les capitaux propres	182 000.00
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			**254 131.66**
ACTIVITÉS D'OPÉRATION			
101		Variation des créances	234 908.73
104		Variation des actifs de régularisation	-261 659.90
106		Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	7 930.82
200		Variation des engagements courants	8 518.42
204		Variation des passifs de régularisations	-12 039.52
205		Variation des provisions à court terme	29 067.70
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle			**6 726.25**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
690 ./. 590		Résultat du compte des investissements	318 669.30
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			**-318 669.30**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
2064		Variation des emprunts	296 750.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			**296 750.00**
VARIATION DE TRESORERIE			**238 938.61**

FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN			
100		Solde de trésorerie au 1er janvier	393 883.50
100		Solde de trésorerie au 31 décembre	632 822.11
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN			**238 938.61**

13. Annexes aux comptes annuels

13.1. Etat des capitaux

(généré automatiquement par le système informatique)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS C : ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Commune/bourgeoisie/syndicat de : La Verrerie **Exercice : 2024**

Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2900	**Financements spéciaux enregistrés sous capital propre**	**1 929 515.24**	**Attributions aux FS, capitaux propres**		**109 684.38**	**Prélèvements sur les FS, capitaux propres**		**0.00**	**2900**	**Financement spéciaux enregistré sous capital propre**	**2 039 199.62**
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	739 190.21	35	Attribution aux fonds spéciaux eaux	75 827.93	45		0.00	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	815 018.14
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 190 325.03	35	Attribution aux fonds spéciaux eaux usés	33 856.45	45		0.00	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 224 181.48
29003	Financement spécial, élimination des déchets	0.00	35		0.00	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	0.00
29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00	35		0.00	45		0.00	29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00
29005	Autres 1	0.00	35		0.00	45		0.00	29005	Autres 1	0.00
29006	Autres 2	0.00	35		0.00	45		0.00	29006	Autres 2	0.00
29007	Autres 3	0.00	35		0.00	45		0.00	29007	Autres 3	0.00
29008	Autres 4	0.00	35		0.00	45		0.00	29008	Autres 4	0.00
29009	Autres 5	0.00	35		0.00	45		0.00	29009	Autres 5	0.00

Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2950	**Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)**	**1 389 754.02**	**Attributions à la réserve liée au retraitement**		**0.00**	**Prélèvements de la réserve liée au retraitement**		**182 000.00**	**295**	**Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)**	**1 207 754.02**
29500	Patrimoine administratif, autres	1 389 754.02				48960.1	Prélèvement de la réserve	182 000.00	29500	Patrimoine administratif, autres	1 207 754.02
29501	Approvisionnement en eau	0.00							29501	Approvisionnement en eau	0.00
29502	Traitement des eaux usées	0.00							29502	Traitement des eaux usées	0.00
29503	Gestion des déchets	0.00							29503	Gestion des déchets	0.00
29504	Entreprise électrique	0.00							29504	Entreprise électrique	0.00
2960	**Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF**	**0.00**	**Attributions à la réserve liée au retraitement du PF**		**0.00**	**Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF**		**0.00**	**2960**	**Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF**	**0.00**
29600	Prêt à court terme	0.00							29600	Prêt à court terme	0.00

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	**Autres capitaux propres**	**0.00**	**Attributions aux autres capitaux propres**		**0.00**	**Prélèvements aux autres capitaux propres**		**0.00**	**2980**	**Autres capitaux propres**	**0.00**
29800	Autres capitaux propres	0.00	3898		0.00	4898		0.00	29800	Autres capitaux propres	0.00
299	**Résultat annuel - excédent/découvert du bilan**	**11 038 594.34**			**0.00**			**-78 795.62**	**299**	**Résultat annuel - excédent/découvert du bilan**	**10 959 798.72**
29990	Compte général	11 038 594.34	29900	Excédent (+)	0.00	29900	Déficit (-)	-78 795.62	29990	Compte général	10 959 798.72

13.2. Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCo)

(généré automatiquement par le système informatique)

205	Provisions à court terme						
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2024	Modification			Valeur comptable au 31.12.2024	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
20500.02	**Avance SSHV Service social Haute-Veveyse**	**48 393.21**	29'067.70			**77 460.91**	Montant dû aux 4 communes du Service
	Total des provisions à court terme	**48 393.21**	**29 067.70**			**77 460.91**	

13.3. Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCo)

(généré automatiquement par le système informatique)

Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Part de propriété	Engagements hors bilan au 31.12.2024
Associations des communes			
RSSV réseau santé et ocial de la Veveyse	EMS et soins à domicile	5.374%	2'067825.87
COV Association Cycle d'orientation de la Veveyse	Ecole obligatoire	5.374%	1 347 345.87
VOG Association épuration des eaux	Epuration des eaux	4.15%	1 089 655.00
AVGG - dette	Adduction d'eau		442 950.40

13.4. Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCo)

(généré automatiquement par le système informatique)

Comptabilité des immobilisations - 2024

Commune *La Verrerie*

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de	Amortissements cumulés au *31.12.2023*	Valeur au bilan au *01.01.2024*	Amortissement annuel planifié *2024*	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au *31.12.2024*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		**19 286 117.43**	**-6 154 710.79**	**13 131 406.64**	**-406 938.95**	**0.00**	**0.00**	**128 498.20**	**13 031 678.89**
1400	Terrains (bâtis et non bâtis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1401	Routes et voies de communication	5 967 178.87	-2 381 478.15	3 585 700.72	-111 215.35	0.00	0.00	0.00	3 474 485.37
1402	Aménagement des cours d'eau	508 373.08	-306 235.80	202 137.28	-7 291.35	0.00	0.00	0.00	194 845.93
1403	Autres ouvrages de génie civil	1 968 224.75	-847 479.14	1 120 745.61	-17 464.55	0.00	0.00	0.00	1 103 281.06
1404	Bâtiments	9 520 509.63	-2 217 587.50	7 302 922.13	-263 101.30	0.00	0.00	217 854.70	7 257 675.53
1405	Forêts	677 999.00	-338 999.00	339 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	339 000.00
1406	Biens meubles	78 664.00	-62 931.20	15 732.80	-7 866.40	0.00	0.00	0.00	7 866.40
1407	Immobilisations corp. en cours	565 168.10	0.00	565 168.10	0.00	0.00	0.00	-89 356.50	654 524.60
1409	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		**297 475.14**	**-150 813.90**	**146 661.24**	**-18 287.45**	**0.00**	**0.00**	**2 912.85**	**131 286.64**
1420	Logiciels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1427	Immobilisations incorp. en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1429	Autres immobilisations incorporelles	297 475.14	-150 813.90	146 661.24	-18 287.45	0.00	0.00	2 912.85	131 286.64
1441-1447	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1451-1458	Participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1460-1469	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		**8 012 391.75**	**-3 682 851.75**	**4 329 540.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**4 375 671.45**
1080	Terrains non bâtis	1 200 000.00	-600 000.00	600 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	600 000.00
1084	Bâtiments	6 782 851.75	-3 082 851.75	3 700 000.00	0.00	0.00	0.00	39 731.45	3 739 731.45
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	29 540.00	0.00	29 540.00	0.00	0.00	0.00	-39 731.45	35 940.00
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		**-2 194 824.90**	**259 847.00**	**-1 934 977.90**	**54 983.50**	**0.00**	**0.00**	**-37 586.20**	**-1 917 580.60**
2068	Subventions d'investissement passif	-2 194 824.90	259 847.00	-1 934 977.90	54 983.50	0.00	0.00	-37 586.20	-1 917 580.60

14. Indicateurs financiers et limitation de l'endettement

(généré automatiquement par le système informatique)

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

TAUX D'ENDETTEMENT NET **55.89%**

(Dette nette / Revenus fiscaux)

Remarques :
Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives :

< 100% bon
100% – 150% suffisant
> 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT **80%**

(Autofinancement / Investissements nets)

Valeurs indicatives :

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :
Haute conjoncture : > 100%
Cas normal : 80 -100%
Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS **0%**

(Charges d'intérêts net / Revenus courants)

Valeurs indicatives :

0% – 4% bon
4% – 9% suffisant
> 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS **138%**

(Dette brute / revenus courants)

Valeurs indicatives :

< 50% très bon
50% – 100% bon
100% – 150% moyen
150% – 200% mauvais
> 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur lefait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS **6%**

(Investissements bruts / Dépenses totales)

Valeurs indicatives :

< 10% effort d'investissement faible
10% – 20% effort d'investissement moyen
20% – 30% effort d'investissement élevé
> 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE

PART DU SERVICE DE LA DETTE **6%**

(Service de la dette / Revenus courants)

Valeurs indicatives :

< 5% charge faible
5% – 15% charge acceptable
> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

DETTE NETTE PAR HABITANT **1'389.53**

(Dette nette / Population résidente permanente)

Valeurs indicatives :

< 0 CHF patrimoine net
0 – 1'000 CHF endettement faible
1'001 – 2'500 CHF endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF endettement important
> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

TAUX D'AUTOFINANCEMENT **4%**

(Autofinancement / Revenus courants)

Valeurs indicatives :

> 20% bon
10% – 20% moyen
< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

15. Bases légales

Loi sur les finances communales (LFCo) (RSF 140.6)
RSF 140.6 - Loi sur les finances communales - Etat de Fribourg - Recueil de la législation

Ordonnance sur les finances communales (OFCo) (RSF 140.61)
RSF 140.6 - Loi sur les finances communales - Etat de Fribourg - Recueil de la législation

Directives de comptabilité MCH2
Modèle comptable harmonisé MCH2 | Etat de Fribourg

Règlement des finances
reglement_finances.pdf (la-verrerie.ch)

Règlement communal sur la distribution d'eau potable
Reglement-sur-la-distribution-de-leau-potable_2021.pdf (la-verrerie.ch)

Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
Reglement-sur-levacuation-et-lepuratin-des-eaux_2021.pdf (la-verrerie.ch)

Règlement communal relatif à la gestion des déchets
KM_C308-20190418142703 (la-verrerie.ch)

Règlement des cimetières
(Microsoft Word - r\350glement_cimeti\350re_2005.docx) (la-verrerie.ch)
SSF Règlement sur la taxe d'exemption (RTaxeSSF)
Microsoft Word - RTaxeSSF.docx (la-verrerie.ch)

Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens
KM_C308-20190828154933 (la-verrerie.ch)